

## Les lampes européennes plus économiques

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009, toutes les ampoules à destination du marché européen devront respecter les nouvelles exigences de l'UE en matière d'efficacité énergétique.

Les ampoules à incandescence et halogènes classiques seront progressivement retirées du marché jusque fin 2012.

Cependant, tout a été mis en œuvre pour que les consommateurs puissent trouver des alternatives offrant soit la même qualité lumineuse, soit des économies d'énergie plus importantes

Ce document reprend le contenu de la mesure, les autres possibilités d'éclairage, les avantages pour le consommateur ainsi que des informations sur le processus législatif.

Nous souhaiterions souligner tout particulièrement les points suivants concernant le changement :

- Les ampoules à incandescence améliorées par la technologie halogène et les diodes électroluminescentes (DEL) seront également disponibles pour remplacer les ampoules à incandescence classiques (et pas uniquement les lampes fluocompactes). Les ampoules à incandescence améliorées, qui produisent également la lumière par incandescence, fournissent exactement la même qualité de lumière que les ampoules conventionnelles.
- Les lampes interdites ne seront pas retirées des magasins le 1<sup>er</sup> septembre. Les détaillants sont autorisés à vendre leur stock actuel.
- Beaucoup de choses ont été dites sur les lampes fluocompactes (LFC, également appelées ampoules économes en énergie). Des informations plus détaillées sur leurs performances, la réduction des coûts, les conséquences environnementales et les questions sanitaires sont disponibles dans le document « Foire aux questions » ci-joint. [disponible bientôt]

### Qu'est-ce qui change pour le consommateur ? Des économies d'énergie et d'argent.

Les ampoules à incandescence et halogènes classiques qui ne répondent pas aux exigences seront progressivement retirées du marché de l'UE entre 2009 et 2012.


Mais il existe de nombreuses possibilités fournissant la même qualité de lumière et/ou plus d'économies d'énergie, dont :

- des ampoules à incandescence améliorées par la technologie halogène, tout à fait équivalentes aux ampoules à incandescence classiques en termes de forme et de qualité de la lumière.
- des lampes fluocompactes, efficaces et plus durables.
- des lampes efficaces grâce à une technologie de pointe : les diodes électroluminescentes (DEL).


Grâce à une consommation plus faible, toutes ces lampes sont synonymes de réduction importante des coûts pour l'utilisateur, même en prenant en compte leur prix d'achat plus élevé. Les économies varient entre 25 et 50€ par an, selon la taille du ménage et le type d'ampoules choisi.

## Les possibilités existantes : un plus grand choix de lampes

### *Ampoules à incandescence améliorées (classe énergétique C, lampes halogènes au xénon)*

	<p>Cette lampe consomme environ 20 à 25% d'énergie en moins que la meilleure lampe à incandescence classique, pour un rendement lumineux égal.</p> <p>Elle fournit une lumière de qualité équivalente aux ampoules à incandescence classiques, mais a une durée de vie deux fois plus longue (2 ans) dans des conditions normales d'utilisation.</p> <p>Elle est entièrement compatible en taille avec les appareils d'éclairage existants et s'adapte à tous les variateurs.</p>
---	---

### *Ampoules à incandescence améliorées (classe énergétique B, lampes halogènes à revêtement infrarouge)*

	<p>Cette lampe utilise environ 45% d'énergie en moins que les meilleures lampes à incandescence classiques pour un même rendement lumineux.</p> <p>Elle fournit une lumière de qualité équivalente aux ampoules à incandescence classiques, mais a une durée de vie trois fois plus longue (3 ans) dans des conditions normales d'utilisation.</p> <p>Elle s'adapte à tous les variateurs.</p>
--	--

### *Ampoules fluocompactes (LFC)*

	<p>Les LFC sont des tubes fluorescents qui consomment entre 65 et 80% d'énergie en moins que les lampes à incandescence traditionnelles. Elles sont réputées pour être économiques et, selon le type et l'utilisation, ont une durée de vie de 6 à 15 ans (contre 1 an pour les ampoules à incandescence classiques). Il existe de nombreux modèles et la plupart sont compatibles avec les variateurs.</p> <p>Les LFC sont également disponibles avec une enveloppe externe qui cache les tubes afin de leur donner l'apparence d'une ampoule.</p>
---	---

## Diodes électroluminescentes (DEL)



Les DEL sont issues d'une technologie en plein essor. Leur efficacité est similaire à celle des LFC mais elles ne contiennent pas de mercure et ont une durée de vie encore plus longue. Elles commencent seulement à être commercialisées pour l'éclairage intérieur mais fournissent déjà une bonne alternative aux ampoules claires et non claires. Elles seront probablement utilisées comme alternative à toute la gamme de lampes dans un avenir proche.

### **Lampes fluocompactes** - conseils pour l'achat et l'utilisation

- Avant d'acheter une lampe fluocompacte, vérifiez sur l'emballage :
  - la quantité de lumière produite : 1300-1400 lumens pour une ampoule à incandescence de 100W, 920-970 lumens pour une 75W, 700-750 lumens pour une 60W, 410-430 lumens pour une 40W et 220-230 lumens pour une 25W.
  - la température de couleur (2700K ou « blanc chaud » pour se reposer, plus de 4000K ou « blanc froid » pour travailler).
  - si la lampe peut s'adapter à un variateur (si vous en avez besoin).
  - si la lampe peut être fréquemment allumée et éteinte (si vous en avez besoin).
  - si la lampe fonctionne à une très basse température si vous souhaitez l'utiliser dehors.
- Ne jetez pas une lampe fluocompacte dans votre poubelle, utilisez plutôt les dispositifs de collecte ou de recyclage prévus à cet effet.
- Si une lampe se casse accidentellement, mieux vaut aérer la pièce avant de nettoyer les débris avec un tissu mouillé. Evitez tout contact avec la peau et n'utilisez pas d'aspirateur.

### Avantages de la mesure

Cette mesure profite aux citoyens, à l'environnement et à l'économie.

D'ici 2020, elle permettra d'économiser 40 TWh par an, soit l'équivalent de la consommation énergétique de 11 millions de ménages européens pendant la même période. De plus, elle provoquera une réduction annuelle des émissions de CO<sub>2</sub> allant jusqu'à 15 millions de tonnes. Cette mesure fait partie de l'objectif de l'UE visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020.

Chaque année, environ 5 milliards d'euros seront économisés et réinjectés dans l'économie européenne. Enfin, un ménage moyen économisera entre 25 et 50€ par an sur sa facture d'électricité selon la taille du ménage, le nombre et le type de lampes utilisées.

## Portée de la mesure

Les lampes qui ne répondent pas aux critères minimum en termes de performance et d'efficacité énergétique (par exemple la durabilité) seront progressivement retirées du marché de l'UE entre septembre 2009 et fin 2012. D'autres mesures sont prévues pour les lampes à réflecteur, comme les projecteurs.

La mesure fait la différence entre lampes « claires » (transparentes) et « non claires ».

Les lampes non claires devront atteindre la classe A de l'étiquette énergie des lampes de l'UE, ce qui signifie une économie d'énergie de 75% ou plus par rapport aux ampoules à incandescence classiques. Seules les lampes fluocompactes et les diodes électroluminescentes ont cette capacité. Les consommateurs qui souhaitent utiliser d'autres technologies d'éclairage pour des raisons d'esthétique ou de taille pourront acheter des lampes claires.

Cependant, les lampes claires inefficaces seront également progressivement supprimées. Dès septembre 2009, les ampoules à incandescence transparentes de 100W ou plus devront être produites avec des technologies plus efficaces (par exemple des halogènes efficaces). Progressivement, ce critère s'appliquera également aux ampoules moins puissantes (75W en 2010, 60W en 2011, 40W et moins en 2012).

De nouvelles exigences sur les fonctionnalités des lampes (temps d'allumage, durée de vie etc.) ont également été introduites afin que seules des lampes de qualité et répondant aux attentes des consommateurs soient présentes sur le marché. De plus, l'emballage comportera des informations supplémentaires sur le produit afin d'aider le consommateur à faire un choix pertinent selon l'usage désiré.

La mesure s'applique aux lampes fabriquées et vendues par le fabricant ou l'importateur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Les grossistes et les détaillants pourront continuer à écouler leurs stocks actuels après cette date, ce qui signifie que les lampes interdites disparaîtront progressivement des magasins.

## Le processus législatif

Cette mesure sur les ampoules à usage domestique fait partie d'une série de mesures demandées à la Commission européenne par le Parlement européen et le Conseil des États membres dans la directive sur l'écoconception applicable aux produits consommateurs d'énergie (2005/32/CE) ayant pour but d'améliorer l'efficacité énergétique et les performances environnementales de plus de 30 groupes de produits (télévisions, machines à laver, moteurs électriques, chaudières, etc.).

La mesure sur les lampes à usage domestique a été préparée sur la base d'une étude économique et technique approfondie et de consultations poussées avec toutes les parties prenantes, notamment les organisations de consommateurs, les ONG actives dans la protection de l'environnement et les fabricants de lampes et d'appareils d'éclairage. Elle a reçu l'aval du Conseil des États membres et du Parlement européen et a été officiellement adoptée par la Commission le 18 mars 2009 (Règlement de la Commission n°244/2009 relative à l'écoconception des lampes à usage domestique).